



académie  
Aix-Marseille

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# académie

bulletin  
académique

n° 627

du 24 mars 2014

## Sommaire

<b>Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques</b>	
- Revalorisation des carrières des personnels de catégorie C : ADJAENES - ATRF - ATEE	<b>1</b>
- Organisation des carrières des SAENES et techniciens de recherche et de formation	<b>3</b>
<b>Division des Etablissements d'Enseignement Privé</b>	
- Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe professeur de chaire supérieure - année scolaire 2014/2015	<b>4</b>
- Tableau d'avancement à la hors classe des échelles de rémunération de : professeur certifié - professeur de lycée professionnel - professeur d'éducation physique et sportive - année scolaire 2014/2015	<b>8</b>
<b>Division des Examens et Concours</b>	
- Olympiades académiques de géosciences - Année 2013-2014	<b>12</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**  
**RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**  
**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Ali SAÏB - Recteur de l'Académie  
**REDACTEUR EN CHEF** : Didier LACROIX - Secrétaire Général de l'Académie  
**CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION** : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)  
[ce.ba@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ba@ac-aix-marseille.fr)



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/14-627-831 du 24/03/2014

### **REVALORISATION DES CARRIERES DES PERSONNELS DE CATEGORIE C : ADJAENES - ATRF - ATEE**

Références : décrets n° 2014 - 76 et n° 2014 - 77 du 29 janvier 2014 publiés au JORF du 31 janvier 2014

Destinataires : Mesdames et Messieurs les ADJAENES, ATRF, ATEE s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et de service d'affectation

Dossier suivi par : pour les ADJAENES : Mme DUPONT, tel. : 04 42 91 72 32 - Mme PERON, tel. : 04 42 91 72 33 - M. CHARVIN, tel. : 04 42 91 72 34 / pour les ATRF : Mme PALOT, tel. : 04 42 91 72 37 - Mme DUBOIS, tel. : 04 42 91 71 42 - Mme YAGUES, tel. : 04 42 91 70 26 / pour les ATEE : Mme GIULIANI, tel. : 04 42 91 72 48 - Fax : 04 42 91 70 06 - Mel : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

- 1) Les décrets du 29 janvier 2014 cités en référence prennent en compte la modification du nombre d'échelons dans les échelles de rémunération 4,5 et 6 des fonctionnaires de catégorie C, et modifient les indices de traitement pour les trois corps suivants :

- Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- Adjoint Technique de Recherche et de Formation
- Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement

Les indices de traitement sont augmentés d'une part au 1<sup>er</sup> février 2014 et d'autre part au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les modifications du nombre d'échelons prennent effet au 1<sup>er</sup> février 2014, et concernent :

- a) l'échelle 6, ADJAENES P1 – ATRF P1 – ATEE P1 : création d'un 9<sup>ème</sup> échelon.
- b) l'échelle 5, ADJAENES P2 – ATRF P2 – ATEE P2 : création d'un 12<sup>ème</sup> échelon.
- c) l'échelle 4, ADJAENES C1 – ATRF C1 – ATEE C1 : création d'un 12<sup>ème</sup> échelon

Le nombre d'échelons de l'échelle 3 (ADJAENES C2 – ATRF C2 – ATEE C2) demeure fixé à 11.

Les effets financiers de cette revalorisation se produiront à partir de la paye du mois de février 2014.

- 2) Les décrets du 29 janvier 2014, en modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C, en portant à 12 le nombre d'échelons dans les grades dotés des échelles 4 et 5 de rémunération et à 9 dans les grades dotés de l'échelle 6, modifient également la durée de séjour dans certains de ces échelons.

Cette réorganisation des carrières entraîne la nécessité de reclassement de tous les ADJAENES, ATRF et ATEE à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

Ce reclassement sera effectué prochainement par la DIEPAT du rectorat à l'aide du module de gestion automatisée AGORA, et prendra en compte :

- la campagne de promotions d'échelon dans l'ancienne grille pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 janvier 2014.
- le reclassement à la date du 1<sup>er</sup> février 2014 dans la nouvelle grille indiciaire
- la campagne de promotions d'échelon dans la nouvelle grille pour la période du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 août 2014.

Les arrêtés individuels de promotions d'échelon seront établis au titre de l'année scolaire 2013-2014 dès que possible lors de la mise à disposition du module de gestion automatisée AGORA nécessaire. Ils seront réputés annuler les arrêtés de promotion précédemment diffusés qui avaient été établis dans l'ancienne grille.

*Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/14-627-832 du 24/03/2014

### ORGANISATION DES CARRIERES DES SAENES ET TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Références : décrets n° 2014 - 75 et n° 2014 - 77 du 29 janvier 2014 publiés au JORF du 31 janvier 2014

Destinataires : Mesdames et Messieurs les SAENES et Techniciens de Recherche et de Formation s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et de service d'affectation

Dossier suivi par : pour les SAENES : Mme BOUTIÈRE, tel. : 04 42 91 72 30 - Mme SILVE, tel. : 04 42 91 72 29 / pour les TECH RF : Mme DUBOIS, tel. : 04 42 91 71 42 – Madame YAGUES, tel. : 04 42 91 70 26 - Fax : 04 42 91 70 06

Mel : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

- 1) Les décrets du 29 janvier 2014 cités en référence prévoient la modification des temps de passage dans certains échelons des trois grades des corps des SAENES et des Techniciens de Recherche et de Formation à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

Cette réorganisation des carrières entraîne la nécessité de reclassement de tous les SAENES et Techniciens RF à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

Le reclassement sera effectué prochainement à l'aide du module de gestion automatisée AGORA et prendra en compte :

- la campagne de promotions d'échelon dans l'ancienne grille pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 janvier 2014.
- le reclassement à la date du 1<sup>er</sup> février 2014
- la campagne de promotions d'échelon dans la nouvelle grille pour la période du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 août 2014.

Les arrêtés individuels de promotions d'échelon seront établis au titre de l'année scolaire 2013-2014 dès que possible lors de la mise à disposition du module informatique de gestion automatisée. Ils seront réputés annuler les arrêtés de promotion précédemment diffusés qui ont été établis dans l'ancienne grille.

- 2) Par ailleurs, les décrets cités en référence modifient comme suit les indices du premier grade, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

SAENES classe normale / TECH RF classe normale :

- échelon 1, ancien indice nouveau majoré : 314      nouvel indice nouveau majoré : 321
- échelon 2, ancien indice nouveau majoré : 316      nouvel indice nouveau majoré : 323

*Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



DEEP/14-627-313 du 24/03/2014

**TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES A L'ECHELLE DE  
REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE PROFESSEUR  
DE CHAIRE SUPERIEURE - ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

Références : Articles L 914-1, R 914-64 et R 914-65 du Code de l'Education - Articles 5, 13, 13bis et 13 ter du décret 72-580 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré - Article 2 et 5 du décret 93-1271 du 24 novembre 1993 - Note MEN-DAF D1 n° 2011-061 du 01/04/2011 (publiée au BOEN n°17 du 28/04/2011) concernant l'accès à l'échelle de rémunération (ER) des professeurs agrégés - Note MEN-DAF D1 n° 2014-031 du 26/02/2014 (publiée au BOEN n°11 du 13/03/2014) concernant l'accès à la hors classe de l'ER des professeurs agrégés et l'accès à l'ER des professeurs de chaire supérieure

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : M. CARICHON Tél : 04 42 95 29 12 - Mme LECINA Tél : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

**1 - Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe :**

- Etre en fonction **au 1<sup>er</sup> septembre 2014** ou bénéficiaire de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).
- Les maîtres doivent avoir atteint au **31 août 2014** (année de la promotion) au moins le **7<sup>ème</sup> échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale.
- Chaque candidat doit remplir la **fiche de candidature en annexe 1**.

**2 - Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaire supérieure :**

- Etre en fonction **au 1<sup>er</sup> septembre 2014** ou bénéficiaire de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).
- Bénéficiaire de l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe ou avoir atteint au moins le **6<sup>ème</sup> échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale au **1<sup>er</sup> septembre 2013**.
- Avoir assuré pendant **deux années scolaires**, au moins **cinq heures hebdomadaires** d'enseignement dans une **classe préparatoire** aux grandes écoles.
- Chaque candidat doit remplir la **fiche de candidature jointe en annexe 2**.

**Les fiches dûment remplies, datées et signées par le candidat, accompagnées des copies des titres et du dernier rapport d'inspection seront transmises par le chef d'établissement à la Division de l'Enseignement Privé pour :**

**le vendredi 18 avril 2014, délai de rigueur.**

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date **sera rejeté.**

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note y compris auprès des personnels absents.

*Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS-CLASSE  
DEL'ECELLE DE REMUNERATION  
DE PROFESSEUR AGREGE**

DISCIPLINE : .....

NOM : ..... Prénoms: ..... Type, nom et ville de l'établissement d'exercice : LG/CLG..... .....	NOM de jeune fille : .....  Date de naissance : .. / .. / .....
<b>I - Note pédagogique arrêtée au 31 août 2013</b> (joindre <u>obligatoirement</u> le rapport d'inspection)  Note obtenue : ..... Date de l'inspection : .. / .. / .....	<b>A remplir par le Rectorat</b>  POINTS NOTE
<b>II - Titres à la date limite de dépôt des candidatures (1)</b> (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives)  <input type="checkbox"/> <b>Accès à l'échelle de rémunération par concours</b> (externe ou CAER) <span style="float: right;"><b>20 pts</b></span> <input type="checkbox"/> <b>DEA ou DESS, titre d'ingénieur, DES</b> (uniquement disciplines juridiques, politiques et économiques) : <span style="float: right;"><b>10 pts</b></span> <input type="checkbox"/> <b>Tout titre ou diplôme français ou étranger autres que ceux ci-dessus mentionnés</b> dont l'obtention requiert au minimum 5 années d'études supérieures : <span style="float: right;"><b>10 pts</b></span> (joindre une attestation de l'autorité les ayant délivrés indiquant le nombre d'années normalement requis pour leur obtention. Les titres et diplômes étranger devront être traduits en français et authentifiés) <input type="checkbox"/> <b>Doctorat d'Etat ou Doctorat 3<sup>ème</sup> Cycle ou titre de Docteur-Ingénieur</b> répertorié comme diplôme national en application des dispositions antérieures à la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 (non cumulables avec la 2 <sup>ème</sup> rubrique <span style="float: right;"><b>20 pts</b></span>	POINTS TITRES
<b>III – Échelon au 31 août 2014</b> (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives)  Echelon : ..... Date d'entrée..... <span style="float: right;">(5pts par échelon à partir du 7<sup>ème</sup> jusqu'au 11<sup>ème</sup> inclus)</span> Date d'entrée dans le 11 <sup>ème</sup> échelon : .. / .. / ..... Ancienneté dans le 11 <sup>ème</sup> échelon au <b>31/08/2014</b> : Ans : ... Mois : ... Jours : ... Toute année commencée est comptée comme une année pleine <b>2 points</b> par année d'ancienneté au 11 <sup>ème</sup> échelon dans la limite de 3 années, <b>ou 30 pts</b> pour 4 années au 11 <sup>ème</sup> échelon ,et <b>2pts</b> par année au-delà de 4 années au 11 <sup>ème</sup> échelon plafonnés à 10 pts	POINTS ECHELON
<b>IV – Affectation dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire</b> <span style="float: right;"><b>10pts</b></span>  <span style="float: right;">(1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></span>	POINTS EDUCATION PRIORITAIRE
<b>V – Fonctions de chef de travaux :</b> <span style="float: right;"><b>10 pts</b></span> (non cumulable avec la bonification accordée au titre de l'affectation dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire) <span style="float: right;">(1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></span>	POINTS CHEF DE TRAVAUX  TOTAL POINTS

(1) cocher la case ou les cases correspondantes

**Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.**

Fait à ..... le .....

Signature

Avis du recteur



<b>CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPERIEURES</b>
---

DISCIPLINE : .....

NOM : ..... Prénoms: ..... Type, nom et ville de l'établissement d'exercice : LG/CLG..... .....	Nom de jeune fille.....  Date de naissance.....
<b>I - Note pédagogique arrêtée au 1<sup>er</sup> septembre 2013 (année précédant la promotion)</b> (joindre <u>obligatoirement</u> le rapport d'inspection)  Note obtenue : ..... Date de l'inspection : .. / .. / ..	
<b>II - Titres à la date limite de dépôt des candidatures</b> (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives)  - <b>Accès à l'échelle de rémunération par concours</b> (externe ou CAER)  - <b>Diplômes :</b>	
<b>III – Échelon au 1er septembre 2014 (année de la promotion)</b> (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives)  Echelon : Date d'entrée dans l'échelon :	
<b>IV – Affectation dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire</b> (1)    OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
<b>V – Affectation en CPGE :</b> (joindre obligatoirement l'emploi du temps)  <b>Classes :</b>  <b>Date d'affectation :</b> <b>Nombre d'heures :</b>	

(1) cocher la case ou les cases correspondantes

**Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.**

Fait à ..... le .....

Signature

**Avis du recteur**



DEEP/14-627-314 du 24/03/2014

**TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DES ECHELLES DE  
REMUNERATION DE : PROFESSEUR CERTIFIE - PROFESSEUR DE LYCEE  
PROFESSIONNEL - PROFESSEUR D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE -  
ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

Références : Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 article 25 - Décret n°2010-1006 26 août 2010 Article 41 - Décret n° 80-627 du 4 août 1980 - Décret 2008-1428 du 19-12-2008, Article R 914-14, R 914-60 à R 914-64 du Code de l'Education - Circulaire DAF C2 du 31 août 2010 relative aux modifications de statuts particuliers et à la revalorisation indiciaire des personnels enseignants - Note MEN-DAF D1 n°2014-032 du 26/02/14 (publiée au BOEN n°11 du 13/03/2014) concernant l'accès à la hors-classe de l'ER des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'éducation physique et sportive.

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : M. CARICHON Tél : 04 42 95 29 12 - Mme LECINA Tél : 04 42 95 29 06 - Mme BLAIN Tél : 04 42 95 29 07 - Fax : 04 42 95 29 24

**I- Conditions d'inscription au tableau d'avancement à la HORS CLASSE :**

- Etre en fonction au **01/09/2014**, ou **bénéficiaire de l'un des congés** entrant dans la définition de la position d'activité : congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie.
- Avoir atteint **au 31/08/2014** (année de la promotion), le **7ème échelon** de la classe normale de l'une des échelles de rémunération concernées.

**II- Procédure et Calendrier :**

Chaque candidat(e) doit remplir la fiche de candidature souhaitée, jointe en annexe (1 à 3). Les fiches, accompagnées des **copies des titres et diplômes** ainsi que de la traduction et de l'attestation de niveau pour tout diplôme obtenu à l'étranger, dûment renseignées et datées par le candidat, seront remises à leur chef d'établissement et transmises par **voie hiérarchique**, sous le timbre de la **Division des Etablissements d'Enseignement Privés pour le :**

**Vendredi 18 avril 2014, délai de rigueur**

Toute demande incomplète ou parvenue après cette date **sera rejetée**.

Sont considérées en renouvellement, les demandes déjà formulées l'année précédente. Si la demande avait été formulée antérieurement, on considère que c'est une nouvelle demande.

**Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note auprès des personnels concernés, y compris les absents.**

*Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L ECHELLE DE REMUNERATION DES  
PROFESSEURS CERTIFIES**

**FICHE DE CANDIDATURE**

1ère demande     Renouvellement

DISCIPLINE : ..... OPTION : .....

NOM : ..... NOM DE JEUNE FILLE : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION (nom et ville) :  
.....

Etablissement relevant de l'éducation prioritaire <input type="checkbox"/>	10pts	Réservé au Rectorat
Note administrative au 31/08/2013 .....	/40	
Note pédagogique au 31/08/2013 : obtenue en .....	/60	
<b>TITRES :</b> Joindre obligatoirement les copies des titres & diplômes		
1 - Admissibilité au concours de l'agrégation (concours externe ou CAER), au concours de chef de travaux (dans la limite de 3 admissibilités cumulables)	5pts	
2 - Admission par concours au CAPES, CAPET, CAPEPS (concours externe CAFEP ou CAER), CAPLT et PTLT	5pts	
3 - DES ou Maîtrise (non cumulable entre eux)	5pts	
4- DEA , DESS, master, titre d'ingénieur, diplôme de l' ENEP ou de l' ILEPS ( non cumulable entre eux)	5pts	
5 - Diplôme de l'Enseignement technologique homologué niveau I et II (non cumulables entre eux)	5pts	
6 - Doctorat d 'Etat ou doctorat de 3 <sup>ème</sup> cycle ou titre de docteur-ingénieur répertorié comme diplôme national en application des dispositions antérieures à la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984	20pts	
<b><u>ECHELON</u></b>		
CLASSE NORMALE : Echelon au 31 août 2014 : Ancienneté dans le 11 <sup>ème</sup> échelon à la même date : ...ans .....mois.....jours		
<b>TOTAL DES POINTS</b>		

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A : .....le : .....

Signature du maître

Tampon et signature du chef d'établissement

**ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DES  
PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**

**FICHE DE CANDIDATURE**

1ère demande  Renouvellement

DISCIPLINE : ..... OPTION : .....

NOM : ..... NOM DE JEUNE FILLE : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION : .....

<p>Etablissement relevant de l'éducation prioritaire <input type="checkbox"/> <span style="float: right;">10pts</span></p> <p><b>Note administrative</b> au 31/08/2013 ...../40</p> <p><b>Note pédagogique</b> au 31/08/2013, obtenue en ...../60</p> <p>Exercez-vous les fonctions de <b>chef de travaux</b> ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p><b>TITRES</b> : Joindre obligatoirement les copies des titres &amp; diplômes</p> <p><b>1 - Admissibilité au concours de l'agrégation</b> (concours externe ou CAER), <b>au concours de chef de travaux</b> (dans la limite de 3 admissibilités cumulables) <span style="float: right;">5 pts</span></p> <p><b>2 - Admission au concours PLP2 ou PLP</b> (concours externe CAFEP ou CAER) ou <b>au concours de professeur technique chef de travaux de CET</b>: <span style="float: right;">40 pts</span></p> <p><b>3 - Admissibilité au concours PLP2 ou PLP, au CAPES au CAPET</b> (concours externe, CAFEP ou CAER), <b>au concours de professeur technique chefs de travaux ou au PTLT</b> ( 2 au maximum): <span style="float: right;">12 pts</span> (Les points d'admissibilité ne sont pas cumulables avec les points d'admission aux concours précités.)</p> <p><b>4 - Admission au concours de PLP1 ou CAPCET</b> : <span style="float: right;">10pts</span> (Non cumulables avec les points d'admission au concours PLP2 ou PLP et au concours de PTCT mais cumulables avec les points d'admissibilité au concours PLP 2, PLP, PTCT, CAPES, CAPET ou PTLT.=</p> <p><b>5 - Formation d'une année de reconversion effectuée avec succès en tant que PLP2</b> <span style="float: right;">15 pts</span></p> <p><b>6 - Titre ou diplôme sanctionnant après le bac</b></p> <p style="padding-left: 20px;">2 années d'études : ..... 4 pts</p> <p style="padding-left: 20px;">3 années d'études : ..... 6 pts</p> <p style="padding-left: 20px;">4 années d'études : ..... 8 pts</p> <p><b>7 - Diplôme de l'Enseignement technologique homologué de niveau I et II</b> en application de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 : ..... 8 pts</p> <p><b>8 - Diplôme du meilleur ouvrier de France</b>..... 5 pts</p> <p><b><u>ECHELON</u></b> :</p> <p>CLASSE NORMALE Echelon au 31 août 2014 :</p> <p>Ancienneté dans le 11ème échelon à la même date : ...ans .....mois.....jours</p>	<p>Réservé au Rectorat</p>
--	--------------------------------

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A.....le .....

Signature du maître

Tampon et signature du chef d'établissement

**ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DES  
PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

**FICHE DE CANDIDATURE**

1ère demande     Renouvellement

**NOM :** ..... **NOM DE JEUNE FILLE :** .....  
**Prénom :** ..... **Date de naissance :** ...../...../.....

**ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :**

Etablissement relevant de <b>l'éducation prioritaire</b> <input type="checkbox"/> <span style="float: right;">10pts</span>	Réservé au Rectorat	
<b>Note administrative</b> au 31/08/2013 ...../40		
<b>Note pédagogique</b> au 31/08/2013 : obtenue en ...../60		
<b>TITRES :</b> Joindre obligatoirement les copies des titres & diplômes		
<b>1 - Admissibilité au concours de l'agrégation</b> (concours externe ou CAER), <b>au concours de chef de travaux</b> (dans la limite de 3 admissibilités cumulables) <span style="float: right;">5pts</span>		
<b>2 - Admission par concours au CAPES, CAPET, CAPEPS</b> (concours externe CAFEP ou CAER), <b>CAPLT et PTLT</b> <span style="float: right;">5pts</span>		
<b>3 - DES ou Maîtrise</b> (non cumulable entre eux) <span style="float: right;">5pts</span>		
<b>4 - DEA , DESS, master, titre d'ingénieur, diplôme de l' ENEP ou de l' ILEPS</b> (non cumulable entre eux) <span style="float: right;">5pts</span>		
<b>5 - Diplôme de l'enseignement technologique homologué niveau I et II</b> (non cumulables entre eux) <span style="float: right;">5pts</span>		
<b>6 - Doctorat d 'Etat ou doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle ou titre de docteur-ingénieur</b> répertorié comme diplôme national en application des dispositions antérieures à la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 <span style="float: right;">20pts</span>		
<b><u>ECHELON</u></b>		
CLASSE NORMALE : <b>Echelon au 31 août 2014 :</b> Ancienneté dans le 11 <sup>ème</sup> échelon à la même date : ...ans .....mois.....jours		
<b>TOTAL DES POINTS</b>		

**Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.**

A.....le .....

Signature du maître

Tampon et signature du chef d'établissement



## Division des Examens et Concours

DIEC/14-627-1515 du 24/03/2014

### **OLYMPIADES ACADEMIQUES DE GEOSCIENCES - ANNEE 2013-2014**

Référence : Note de service n°2013-053 du 9 avril 2013 publiée au BOEN n°16 du 18 avril 2013

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme OLIVIER - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme ALENDA - Tel : 04 42 91 71 86 - Fax : 04 42 91 75 02

L'épreuve des 7<sup>ème</sup> olympiades de géosciences se déroulera le **jeudi 10 avril 2014 à partir de 8 heures**, dans les centres d'épreuves mentionnés dans le tableau ci-joint. Les établissements d'origine convoqueront individuellement les candidats qu'ils ont proposés selon le modèle joint.

Il est rappelé que la participation aux olympiades internationales repose sur la présence au classement national.

Les lycées, centres d'épreuves, recevront les sujets dupliqués en nombre suffisant et si besoin les copies de composition modèle EN et le papier brouillon.

L'organisation de l'épreuve n'est pas prise en compte par le logiciel national OCEAN, c'est pourquoi aucune étiquette de table n'est fournie par le rectorat.

La surveillance de l'épreuve est assurée par les professeurs de SVT des lycées centres d'épreuves et en cas de nécessité par les professeurs de SVT des lycées d'origine des candidats.

Les candidats émargent les listes alphabétiques transmises par le rectorat aux centres d'épreuves.

Les copies non anonymées et les listes alphabétiques émargées seront adressées en recommandé par les centres d'épreuves le vendredi 11 avril 2014 au Collège Les Hauts de L'Arc – Avenue Marius Jatteaux 13530 TRETZ - à l'attention de Mme ROMEUF Nathalie, chargée de mission.

*Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
RECTORAT  
Division des examens et concours  
DIEC 2-02  
Dossier suivi par Mme OLIVIER  
Mme ALENDA

OLYMPIADES ACADEMIQUES DE GEOSCIENCES – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

### CONVOCAION INDIVIDUELLE

Monsieur       Madame

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

Candidat(e) aux Olympiades de géosciences année 2013/2014

Est convoqué(e) pour subir l'épreuve correspondante :

**Le jeudi 10 avril 2014 de 8 h.... à 12 h....**

Au lycée .....

Fait à ..... , le .....

Signature du chef d'établissement.

Cachet de l'établissement.

---

**Nota :** Le candidat devra se présenter 15 minutes avant le début de l'épreuve, muni de la présente convocation et d'une pièce d'identité avec photographie. Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle de composition avant la fin de l'épreuve.

CENTRE D'EPREUVES	NOMBRE DE CANDIDATS	SERIE	ETABLISSEMENTS D'ORIGINE DES CANDIDATS
<b>BOUCHES DU RHONE</b>			
<b>LA FOURRAGERE MARSEILLE</b>	10	S	Toursainte Marseille
	11	S	Thiers Marseille
	7	S	Saint Charles Marseille
	19	S	Montgrand Marseille
	8	S	La Fourragère Marseille
	<b>55</b>		
<b>CEZANNE AIX</b>	2	S	Cézanne AIX
	<b>2</b>		
<b>PASQUET ARLES</b>	10	S	Pasquet Arles
	<b>10</b>		
<b>LANGEVIN MARTIGUES</b>	16	S	Langevin Martigues
	<b>16</b>		
<b>ADAM DE CRAPONNE SALON</b>	7	S	Craponne Salon
	33	S	Viala Lacoste Salon
	<b>40</b>		
<b>VAUCLUSE</b>			
<b>FABRE CARPENTRAS</b>	10	S	Fabre Carpentras
	<b>10</b>		
<b>L'ARC ORANGE</b>	3	S	L'arc Orange
	<b>3</b>		
<b>ACADEMIE CANDIDATS</b>	<b>136</b>		